LIVRET D'ACCUEIL DE L'AEROCLUB CLEMENT ADER – MURET

Edition n°2 du 28 novembre 2023

1 OBJET DE CE LIVRET D'ACCUEIL

L'objet de ce livret d'accueil est de rassembler un maximum d'informations utiles pour tout nouvel adhérent s'inscrivant à l'aéroclub Clément Ader (ACCA).

Mais nul doute qu'il servira également de rappel ou d'aide-mémoire aux plus anciens !

La vocation de ce document est d'évoluer et de s'enrichir progressivement avec les différents retours d'expérience ou nouvelles informations utiles. N'hésitez donc pas à proposer tout complément ou toute modification !

Sa version électronique est stockée à cette adresse :
https://drive.google.com/file/d/12qtg4M-outW3OI0NCuwfcXvixNgAwMh3

Il est également accessible via la page https://www.acca.aero/liens-utiles (rubrique « Liens utiles ») ou via AEROGEST (rubrique « Mon aéroclub / Documents : liste »).

Cette version électronique permet un accès direct à de nombreuses références externes via l'utilisation des hyperliens comme celui-ci : https://fr.wikipedia.org/wiki/Hyperlien : n'hésitez pas à cliquer dessus !



And for our members not at ease with the language of Moliere, don't hesitate to ask for help from our English natives members who will be more than pleased to clarify whatever you need !

2 GENERALITES SUR L'AEROCLUB CLEMENT ADER

2.1 LES STATUTS

Les statuts de l'ACCA définissent les grands principes d'existence de l'aéroclub :

- son objet,
- les différents types de membres et les conditions d'admission ou de radiation,
- les organes de fonctionnement (Conseil d'administration, Bureau, Assemblées Générales, …).

Sa dernière version est celle du 9 avril 2016. Elle peut être consulté à cette adresse : statuts et est également accessible via la page https://www.acca.aero/liens-utiles (rubrique « Liens utiles ») ou via AEROGEST (rubrique « Mon aéroclub / Documents : liste »).

Tout membre de l'ACCA doit avoir pris connaissance au moins une fois des statuts de notre aéroclub.

2.2 LE REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur de l'ACCA définit les règles de fonctionnement de l'aéroclub :

- obligation et rôles des membres, du personnel, des instructeurs,
- réservation et utilisation des avions,
- différentes activités aériennes entrant dans le cadre de l'aéroclub,
- utilisation des moyens,
- règles de bonne conduite et pénalités éventuelles.

Sa dernière version est celle du 1er janvier 2023. Elle peut être consultée à cette adresse : règlement et est également accessible via la page https://www.acca.aero/liens-utiles (rubrique « Liens utiles ») ou via AEROGEST (rubrique « Mon aéroclub / Documents : liste »).

Tout membre de l'ACCA doit avoir pris connaissance au moins une fois du règlement intérieur de l'aéroclub. En cas de doute sur les règles en vigueur, chaque pilote doit se reporter à ce règlement intérieur, en particulier aux § 7.2 (Réservations) et § 8.3 (Voyages « longue distance »).

La signature apportée chaque année sur le registre des inscriptions par chaque membre renouvelant son adhésion vaut confirmation de sa bonne connaissance de ce règlement intérieur.

Le présent livret d'accueil est de fait un complément au Règlement Intérieur, évitant de surcharger ce dernier avec trop de détails pratiques.

2.3 L'ESPRIT ASSOCIATIF

Comme indiqué dans le Règlement Intérieur, et contrairement aux structures commerciales, l'aéroclub est une association ne fonctionnant que grâce à l'attitude et à la contribution de chacun de ses membres.

Il est donc très important que chaque membre prenne un peu de son temps afin de contribuer à la vie de l'aéroclub, que cela soit par des actions concrètes (nettoyage annuel, aide pour les différents évènements), ou par sa simple participation aux évènements associatifs organisés par les autres membres (réunions sécurité des vols, soirées, voyages, …).

2.4 LA TRESORERIE

Il est bien évident que notre association ne peut jouer le rôle d'un organisme prêteur. Il est donc fondamental que chacun prenne la plus grande attention à conserver en permanence un compte pilote financièrement positif.

3 VENIR VOLER

3.1 LES APPAREILS ECOLE

Les 2 avions DR400-120 et le RV12 F-PMIN sont en priorité affectés à l'activité d'instruction. Les brevetés qui réservent ces appareils prennent donc le risque de se les voir enlever au dernier moment si un élève peut/veut voler. Dans une moindre mesure, il en est de même pour le F-GYKH (DR400-160) qui est également utilisé pour suppléer aux besoins de formation (en particulier navigations).

3.2 L'ENTRETIEN DES APPAREILS

Via notre adhésion à l'aéroclub, nous sommes tous en quelque sorte « copropriétaires » de ses moyens, et en particulier de ses appareils (avions ou ULMs). Tout comme nous prendrions soin d'une belle voiture de sport qui nous appartiendrait, il est impératif d'avoir la même attitude avec nos appareils, dont les prix n'ont parfois rien à envier à certaines Porsche ou Ferrari.

En particulier, il est nécessaire d'effectuer un nettoyage de chaque appareil après chaque vol, au moins pour enlever les impacts d'insectes sur les surfaces frontales, surtout en été. Au-delà de l'aspect esthétique, ceci contribue également directement aux bonnes performances aérodynamiques de nos appareils.

Des tissus microfibres, seaux, essuie-tout, nettoyants verrières, etc. sont pour cela disponibles dans chaque hangar. Merci de prendre attention à les nettoyer et à les remettre en place après utilisation

Attention à **ne jamais nettoyer avec une éponge « scotch brite »**, côté qui gratte !!! (c'est hélas déjà arrivé …). N'utilisez que des microfibres, chiffons ou éponges non abrasives : c'est vrai qu'il faut parfois frotter un peu plus fort ou longtemps, mais les bords d'attaque ne ressembleront pas à la patinoire de l'ancienne pub' Cif …

3.3 LA DOCUMENTATION

De nombreux documents qui concernent nos appareils (avions et ULMs) et qui peuvent vous être utiles pour préparer de chez vous un vol à venir, ou pour réviser vos connaissances sur votre appareil préféré, sont disponibles sous AEROGEST.

Il s'agit plus particulièrement :

- des manuels de vols et des suppléments constructeurs associés,
- des éventuels suppléments apportés par des ateliers tiers (par exemple lors du remplacement d'équipements radio),
- des éventuels manuels d'utilisation de certains équipements (radio, GPS, transpondeur, EFIS, etc.),
- des « licences de stations » qui fournissent la liste précise des équipements radio embarqués,
- des check-lists (et check-lists de secours spécifiques pour les DR400-120),

- des fiches de pesée pour vos calculs de devis de masse et de centrage,
- d'une ou plusieurs photos du cockpit afin de montrer tous les équipements et instruments présents.

Bien entendu, il s'agit - sauf erreur - des dernières versions les plus à jour (datées dans la mesure du possible) de tous ces documents. **En cas de doute, la version disponible dans la sacoche de l'avion reste la référence applicable**.

N'hésitez pas à proposer d'éventuelles améliorations ou d'autres types de documents s'ils peuvent vous être utiles à la préparation des vols.

N'hésitez pas non plus à proposer de plus belles photos des cockpits avec les Pyrénées ou la Corse en arrière-plan, ou bien avec tous les équipements allumés ! 😀

Pour accéder à ces documents sous AEROGEST : « Menu pilote / Mon aéroclub / Documents : liste ». Vous pouvez ensuite filtrer par l'immatriculation de l'appareil qui vous intéresse dans le champ "Recherche" en haut à droite.

Vous pouvez à tout moment connaître la liste des derniers documents chargés : cliquez 2 fois sur le champ "Date C." (date de création) en haut à droite pour afficher les documents du plus récent au plus ancien.

3.4 Les Reservations AEROGEST

Voir le § 7.2 du Règlement Intérieur pour les règles spécifiques aux réservations des avions.

Un créneau de vol sur un avion spécifique vous intéressait, mais il est déjà réservé dans AEROGEST ? : **vous pouvez être prévenu immédiatement et automatiquement si cette réservation venait à être modifiée ou annulée**.

Il vous suffit pour cela de vous positionner sur cette réservation, puis de cliquer sur la petite "cloche" qui apparaît sous la réservation afin d'activer une alarme sur cette réservation (un petit symbole avec cette cloche apparaît alors sur la réservation). De la même manière, vous pouvez ensuite désactiver cette alarme si vous le souhaitez.



3.5 Voler avec un Instructeur

Le même phénomène général est aujourd'hui constaté dans tous les aéroclubs : un nombre insuffisant d'instructeurs par rapport aux besoins, que cela soit pour des formations initiales, pour des lâchers de nouveaux adhérents déjà brevetés, pour des lâchers de pilotes brevetés sur d'autres appareils, ou pour le renouvellement de licence SEP.

L'aéroclub Clément Ader ne fait pas exception à cette situation, mais réussi cependant à ne pas mettre en place de liste d'attente pour les nouveaux élèves ou adhérents comme cela se pratique dans de nombreux autres aéroclubs. Malgré cette absence de liste d'attente, il n'est cependant pas toujours possible d'affecter immédiatement un instructeur à un nouvel élève, ou même à un pilote breveté désirant se faire lâcher. Cela va en particulier dépendre des jours ou heures de disponibilité de l'élève ou du pilote pour trouver un instructeur bénévole (et non déjà surchargé) avec les mêmes créneaux de disponibilité.

N'hésitez pas à revenir vers le secrétariat ou vers le Chef Pilote si vous avez le moindre doute sur la bonne prise en compte de votre attente. Si vous êtes un nouvel élève, profitez de cette attente pour venir découvrir le ciel en tant que passager arrière lors des séances d'instruction d'autres élèves !

Même si pour des raisons compréhensibles les demandes pour les instructeurs sont plus fortes les week-ends, vérifiez bien si vous ne pouvez pas vous libérer de temps en temps deux ou trois heures en semaine. De nombreux créneaux instructeurs y restent hélas vides (au moment de la rédaction de ces lignes - un vendredi avec une belle météo - 2 instructeurs affichent une disponibilité complète sur toute la journée et seul un créneau d'1h30 est utilisé par un pilote pour un relâché …).

Regardez régulièrement AEROGEST et n'hésitez pas à contacter les instructeurs qui semblent les plus disponibles, même si vous avez un instructeur « principal » qui vous est affecté. Apprendre à voler avec plusieurs instructeurs est également très bénéfique car leurs approches sont souvent complémentaires !

3.6 Les Voyages

Voir les § 8.2 et 8.3 du Règlement Intérieur pour les règles spécifiques aux voyages.

Il est en particulier précisé que si vous souhaitez effectuer un vol à l'étranger (Union Européenne, pays de l'AELE ou Royaume-Uni) en tant que Commandant de Bord (à l'atterrissage ou au décollage), vous devez avoir souscrit une option « Plus » de l'assurance FFA afin de couvrir les éventuels frais d'Assistance liés aux cas de panne, d'accident ou de météo à l'étranger.

Si vous avez souscrit en début d'année l'assurance standard de la FFA, il est tout à fait possible de souscrire à une telle option « Plus » en cours d'année, via le site SMILE de la FFA : https://smile.ffa-aero.fr/SMILE_II/

Voir également les § 3.10, 3.11 et 3.12 pour l'éventuelle utilisation de gilets de sauvetage, casques radio ou kits d'amarrage pour vos voyages.

Voir également le § 3.13 pour le règlement de l'essence lors des voyages.

Pour les voyages à l'étranger, il peut vous être parfois demandé un numéro de TVA Intracommunautaire lors de certains règlements (essence en particulier). Dans ce cas, il faut expliquer que notre aéroclub – en tant qu'association – n'est pas assujetti à la TVA (que nous ne pouvons donc pas récupérer) et qu'il faut donc établir une facture faisant apparaître comme montant facturé un montant total brut incluant la TVA. En cas de difficulté avec votre correspondant, vous pouvez indiquer ce numéro FR19776825440, mais il risque d'apparaitre comme étant non valide.

3.7 Un Peu de Formalites

Notre activité nécessite un minimum de formalités afin d'assurer un bon suivi de nos vols (en sus des obligations réglementaires). Voici donc ce à quoi vous devez penser :

3.7.1 Avant le Vol

- Vérifier le contenu de la sacoche avion, et en particulier la présence du carnet de route avion (avec ses cartes essence) et du classeur plastique recevant les fiches de vol,
- Vérifier la présence et la validité des différents documents réglementaires (liste disponible dans le Mémo VFR de la FFA : https://www.ffa-aero.fr/FR/frm_guidedupilote_securite.awp?P1=5),
- Remplir et signer la planche de vol en précisant au mieux vos intentions de vol (vol local ou destination prévue), le nombre de passagers et l'heure prévue de départ,
- Commencer à renseigner le vol sur les fiches dans le classeur plastique de la sacoche avion : horamètre au départ (il est conseillé d'en faire une photo avec votre smartphone en cas de contestation ultérieure), niveau d'huile et niveaux d'essence relevés pour chacun des réservoirs, éventuelles anomalies détectées lors de la visite prévol,

3.7.2 Après le Vol

- Remplir et signer la planche de vol avec les éléments du vol réalisé. En cas de vol avec plusieurs escales (voyage), il n'est pas nécessaire de reporter sur la planche de vol les différents vols successifs, **mais le dernier vol de retour doit y figurer**.

  Trop de pilotes oublient cette phase administrative, ce qui engendre des omissions de saisie et la non lecture des observations par les mécaniciens : l'aéronef n'étant pas noté sur la planche de vol, les documents de ce dernier ne sont pas systématiquement contrôlés le lendemain du vol.

  Evitez de recopier les erreurs du précédent pilote. Exemple vécu : le premier pilote inscrit la date du jour dans la colonne IMMAT AVION. Les 6 pilotes suivants ont fait de même : quels avions étaient en vol ? …

- Compléter le vol sur les fiches dans le classeur plastique de la sacoche avion : horamètre à l'arrivée (il est conseillé également d'en faire une photo), éventuelles anomalies détectées lors du vol ou lors du nettoyage avion, éventuels touchers sur d'autres terrains, etc. En cas de vols successifs lors d'un voyage, chaque vol doit être reporté dans ce classeur (idéalement après chaque vol, ou au moins en fin de journée).

  Bien faire attention en renseignant ces documents. Exemple d'erreurs classiques : en colonnes "départ" et "arrivée" nous trouvons parfois LFBR/LFBR, ou bien l'heure de départ et d'arrivée, au lieu de **l'horamètre** de départ et celui d'arrivée, ou bien régulièrement des horamètres improbables ou erronés, etc.

- Renseigner le vol sur le carnet de route avion en précisant bien les volumes d'essence ou d'huile ajoutés avant ou après le vol. Ne pas oublier de signer ce carnet de route. En cas de vols successifs lors d'un voyage, chaque vol doit être reporté dans ce carnet de route (idéalement après chaque vol, au plus tard en fin de journée si c'est le même pilote),

- Renseigner votre carnet de vols personnel (idéalement après chaque vol, ou au moins en fin de journée),
- Si vous avez écourté (ou annulé !) votre vol par rapport à ce que vous aviez prévu dans AEROGEST, pensez à mettre à jour votre réservation dans AEROGEST : d'autres pilotes auront peut-être la possibilité d'utiliser le créneau de temps ainsi libéré,
- Ne pas oublier de remettre les clés de l'avion au tableau des clés et les cartes essence dans le carnet de route avion !

Et enfin vous assurer que votre compte pilote reste positif après ce ou ces vols …

3.7.3 En cas de démarrage avion sans vol

Ne sont facturé que les vols : un vol c'est quand l'avion décolle.

Lorsque vous mettez l'avion en route, que vous rouliez ou pas, et que vous finissez par couper le moteur sans décoller quelles qu'en soient les raisons, le temps compteur ne vous sera bien entendu pas comptabilisé.

C'est simplement une opération sans vol :

- vous remplissez les fiches dans le classeur plastique de la sacoche avion en calculant le temps de fonctionnement et vous écrivez « **Opération sans vol** » en haut à droite,
- vous n'écrivez rien sur le carnet de route de l'avion.

En cas de doute, contactez le Cadre Technique d'Exploitation par mail, SMS ou téléphone.

3.8 Le Paiement des Vols

Rappel (Règlement Intérieur § 7.1 et § 7.2) : pour avoir accès à la clé d'un avion avec le badge pilote, ou pour réserver un avion via AEROGEST, le pilote doit disposer d'un **compte financier présentant un solde positif** ("SOLDE DU COMPTE").

La meilleure solution pour maintenir son compte positif reste bien entendu de régler chaque vol à son retour, en particulier via le **TPE** (**T**erminal de **P**aiement **E**lectronique) en libre-service à l'accueil qui permet de régler soit à l'aide sa carte bancaire, soit à l'aide de chèques vacances dématérialisés « ANCV Connect ». Ces paiements peuvent être effectués même en l'absence du secrétariat.

Processus de paiement par **carte bancaire** avec le TPE :



- si cela n'est pas déjà le cas, sélectionner sur le TPE le mode de paiement « **DEBIT** » ou « **DEBIT AVEC AUTO.** » en appuyant sur l'icône « CHANGER TRANSACTION » sur l'écran (mais surtout pas le mode « ANNULATION »),
- si cela n'est pas déjà le cas, sélectionner sur le TPE le mode de paiement « **PAIEMENT PROXIMITE** » en appuyant sur l'icône « CHANGER SERVICE » sur l'écran (mais surtout pas le mode « ANCV »),
- saisir le montant à régler en centimes (ex. : 35000 pour régler 350,00 €), bien vérifier le montant affiché, puis appuyer sur la touche verte « Valid »,
- introduire votre carte bancaire dans le terminal et saisir votre code de carte bancaire, puis appuyer sur la touche verte « Valid » (ou bien utiliser le paiement sans contact selon le montant maximal sans contact accepté par votre carte),
- imprimer et récupérer votre ticket « Client » (touche verte « Valid »),
- imprimer le deuxième ticket (touche verte « Valid ») (ticket « Commerçant »),
- **ne surtout pas oublier d'inscrire votre nom sur le ticket « Commerçant »** que vous remettez directement à la secrétaire, ou que vous déposez dans la boite aux lettres à droite à côté du TPE s'il n'y pas de secrétaire présente,
- le montant ainsi réglé par carte bancaire apparaitra sur votre compte Aerogest ("SOLDE DU COMPTE") dès que le secrétariat l'aura saisi dans Aerogest (en général au plus tard le lendemain matin de votre paiement).

Processus de paiement par **Chèques-Vacances « Connect »** (dématérialisés) avec le TPE :



- si cela n'est pas déjà le cas, sélectionner sur le TPE le mode de paiement « **DEBIT** » ou « **DEBIT AVEC AUTO.** » en appuyant sur l'icône « CHANGER TRANSACTION » sur l'écran (mais surtout pas le mode « ANNULATION »),
- si cela n'est pas déjà le cas, sélectionner sur le TPE le mode de paiement « **ANCV** » en appuyant sur l'icône « CHANGER SERVICE » sur l'écran (mais surtout pas le mode « PAIEMENT PROXIMITE »),
- saisir le montant à régler en centimes (ex. : 35000 pour régler 350,00 €), bien vérifier le montant affiché, puis appuyer sur la touche verte « Valid ». Le montant minimum autorisé est de **20,00 €** et le montant saisi doit bien entendu être inférieur ou égal au solde votre compte ANCV (consultable sur l'application Chèques Vacances sur votre smartphone),

- sélectionner le choix « **Présenter un QR Code** » sur l'écran suivant et appuyer sur la toucher verte « Valid » ➔ un **QR Code** s'affiche alors sur le TPE et s'imprime également sur le papier, en rappelant le montant à régler,

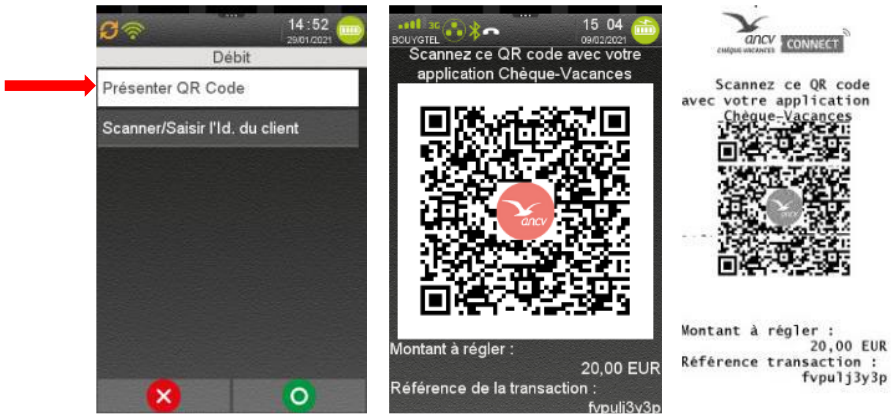

- ouvrir l'application « Chèque-Vacances » sur votre smartphone (votre mot de passe est nécessaire) et choisir le bouton rouge « **Payer** » en bas de l'écran, puis dans le menu suivant « **Scanner le QR code de paiement** » pour scanner ce QR Code (sur le papier ou sur l'écran du TPE). Un écran de confirmation apparait alors vous demandant de confirmer le paiement : bouton « **Continuer** » puis vous devrez entrer <u>votre code personnel de paiement</u> ANCV pour valider (différent de votre mot de passe),

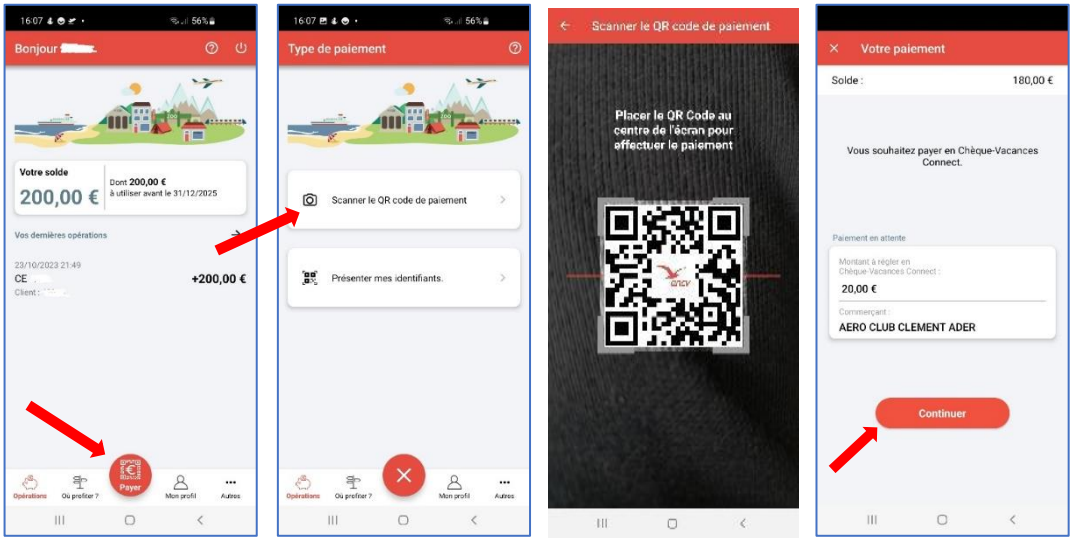

- récupérer le ticket « **Confirmation de paiement** » qui s'imprime automatiquement sur le TPE. Il n'est pas émis de ticket « Client » car vous pouvez retrouver toutes vos opérations CV Connect sur votre application ANCV,







- **ne surtout pas oublier d'inscrire votre nom <u>sur le ticket « Confirmation de paiement »</u>** que vous remettez directement à la secrétaire, ou que vous déposez dans la boite aux lettres à droite à côté du terminal s'il n'y pas de secrétaire présente.
- bien entendu, si le solde de votre compte CV Connect est insuffisant pour couvrir le coût du vol, il vous faudra alors compléter le montant avec un second règlement effectué à l'aide de votre carte bancaire (voir plus haut),
- le montant ainsi versé par CV Connect apparaitra sur votre compte Aerogest ("SOLDE DU COMPTE") dès que le secrétariat l'aura saisi dans Aerogest (en général au plus tard le lendemain matin de votre paiement).

Processus de paiement par **<u>virement bancaire</u>** :

En cas d'oubli de règlement « au pied de l'avion », il vous est également possible de créditer votre compte pilote directement via un virement bancaire depuis votre application bancaire. Pour que votre virement soit correctement enregistré, **<u>la procédure à appliquer comporte 2 étapes</u>** :

- tout d'abord **<u>effectuer le virement bancaire</u>** via le site web de votre banque :

  Nom du bénéficiaire : AEROCLUB CLEMENT ADER

  IBAN : FR76 3000 4018 8400 0101 6945 790

  BIC : BNPAFRPPXXX

  Il est **<u>impératif de bien mentionner vos NOM et PRÉNOM</u>** dans les informations complémentaires du virement, sinon le secrétariat ne saura pas à qui affecter le virement reçu !

- **<u>ensuite</u>**, il faut **<u>déclarer le virement bancaire</u>** via le site web **<u>AEROGEST</u>** (voir capture d'écran ci-dessous) :

  Dans le « Menu pilote / Solde / Créditer mon compte » : https://online.aerogest.fr/InvoiceManagement/userpayment/create, indiquer le

montant du virement effectué et d'éventuels commentaires si besoin (et la date du virement si différente du jour présent).

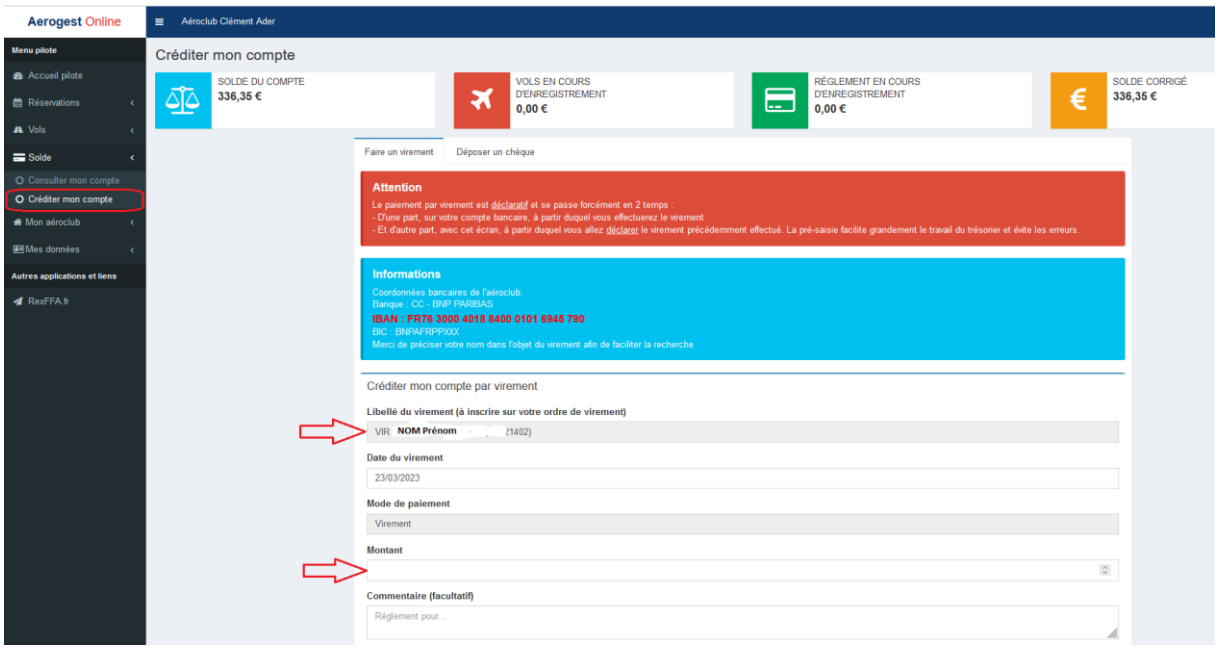

Remarque : vous pouvez également ouvrir cette page avant d'effectuer le virement bancaire lui-même afin de récupérer le libellé du virement pré-renseigné que vous pouvez utiliser (copier-coller) pour votre ordre de virement (cela sera encore plus précis).

Cette seconde étape de déclaration est indispensable : sans cette étape, le secrétariat ne sera pas en mesure d'affecter la somme virée à votre compte AEROGEST.

Le virement apparaitra comme enregistré dans votre compte pilote ("SOLDE DU COMPTE") dès que le secrétariat aura validé l'opération après vérification de la bonne réception du virement sur le compte bancaire de l'ACCA, contrôle qui est effectué chaque matin.

En attendant cette validation, le montant déclaré apparait dans la rubrique "RÈGLEMENT EN COURS D'ENREGISTREMENT" sur votre compte AEROGEST et est immédiatement pris en compte dans le "SOLDE CORRIGÉ".

Il vous est également possible de payer :

- par chèque bancaire, établi à l'ordre de « **Aéroclub Clément Ader** » et que vous pouvez remettre au secrétariat ou déposer dans la boite aux lettres à droite à côté du terminal de paiement par carte bancaire,

- par Chèques-Vacances ANCV (format papier) ou par Coupons Sport ANCV (format papier), à remettre **exclusivement directement au secrétariat** (ne jamais déposer les Chèques-Vacances ou Coupons Sport dans la boîte aux lettres ou sous la porte du secrétariat).

- en espèces, **à remettre exclusivement directement au secrétariat**.

Les réglements ainsi effectués par ces 3 derniers types de paiement apparaitront sur votre compte Aerogest ("SOLDE DU COMPTE") dès que le secrétariat les aura saisis dans Aerogest (en général au plus tard le lendemain matin de votre paiement).

3.9 Le Dernier qui Quitte l'Aeroclub …

Vous devez rentrer dans son hangar l'avion que vous venez d'utiliser s'il n'est pas réservé pour un vol dans l'heure suivante (après vérification sur AEROGEST), ou en cas de conditions météorologiques à risque (pluie ou orage, fort vent, soleil et forte chaleur, …) ainsi que tout avion resté dehors en fin de journée.

Lorsque tous les avions du hangar que vous venez d'utiliser sont rentrés, vous devez refermer les portes et les verrouiller à l'aide des taquets au sol. La petite porte du hangar bleu des DR400 doit être fermée à clé (la clé figure sur le trousseau de chaque DR400 ainsi que sur le trousseau générique en bas à droite du tableau des clés). Le grand hangar principal se verrouille de l'intérieur uniquement à l'aide des taquets verticaux, la sortie du hangar se faisant ensuite par la porte donnant sur la salle de préparation des vols (clé en métal jaune sur le trousseau générique).

Il est important quand vous venez voler de prendre 2 minutes avant de quitter le club pour vous assurer qu'il y a bien des vols prévus en suivant, ou qu'une personne est bien présente au secrétariat.

Si ce n'est pas le cas, il faut fermer et verrouiller les hangars et toutes les portes qui sont restées ouvertes (le trousseau générique en bas à droite sur le tableau des clés peut être utilisé sans badge et rassemble les clés des différents locaux). Et bien entendu fermer le local d'accueil en baissant le volet roulant avec votre badge !

3.10 Si Vous Etes un Leve-Tot …

Lorsque vous voulez voler avant l'ouverture de la permanence du secrétariat (ou les jours sans permanence), votre badge de pilote vous permet d'ouvrir le volet roulant du local accueil, et donc d'accéder aux clefs et à la documentation des avions, et au trousseau générique en bas à droite sur le tableau des clés pour l'ouverture des hangars. Si vous décollez avant l'arrivée du secrétariat, refermez le volet roulant avant votre départ.

En cas de besoin de gilet de sauvetage, de casque radio ou de kit d'amarrage avant l'ouverture du secrétariat ou les jours sans permanence, pensez à anticiper votre besoin avec le secrétariat (voir § 3.11, 3.12 et 3.13).

3.11 Gilets de Sauvetage

Le club dispose de 9 gilets de sauvetage qui peuvent être loués pour des vols avec survol maritime.

Le modèle qui a été retenu est un modèle à port permanent qui présente plusieurs avantages :

- il peut être porté pendant tout le vol, sans aucune gêne,
- il possède une sangle sous-cutale pour éviter le glissement du gilet,
- il est à déclenchement manuel,

- il contient une lampe à déclenchement automatique SOLAS,
- il est agrée EN ISO 12402-3 2006.

Voir https://aerodiscount.com/fr/securite-gilet-de-sauvetage/350-gilet-de-sauvetage-aviation-pilot-crew-controle-visuel-port-permanent.html pour plus de détails.

Le processus de location des gilets est le suivant :

- réserver les gilets à l'avance auprès du secrétariat,
- laisser un chèque de caution de 160 € par gilet au moment de l'emprunt des gilets,
- au retour des gilets, le chèque de caution est rendu et un paiement de 10 € par jour et par gilet est alors demandé au pilote.

3.12 Casques

Le club dispose de 8 casques radio qui peuvent être prêtés sur demande (pilotes, élèves, passagers).

Le processus de prêt des casques est le suivant :

- réserver les casques à l'avance auprès du secrétariat,
- emprunter les casques auprès du secrétariat et les rendre au secrétariat après le vol.

3.13 Kits d'Amarrage

Le club dispose de 4 kits d'amarrage qui peuvent être prêtés sur demande dans le cadre de vos voyages, afin d'amarrer votre avion sur un parking en herbe.

Le processus de prêt des kits est le suivant :

- réserver les kits à l'avance auprès du secrétariat,
- emprunter les kits auprès du secrétariat et les rendre au secrétariat après le voyage.

3.14 Essence

Chaque avion dispose d'une carte essence TotalEnergies et d'une carte essence airBP qui permettent de régler dans de très nombreux aérodromes les pleins d'essence effectués auprès des automates de ces marques (en France ou à l'étranger). Selon les fournisseurs d'essence locaux (en France ou à l'étranger), ces cartes peuvent également dans certains cas être utilisées pour régler l'avitaillement réalisé via un camion essence.

Ces cartes sont systématiquement rangées dans les porte-cartes collés en dernière page des carnets de vol de chaque appareil, avec le code pin des cartes figurant en rouge sur cette même page (code pin identique pour les 2 cartes). Il ne faut en aucun cas utiliser la carte d'un appareil pour effectuer le plein d'un autre appareil (sauf situation exceptionnelle agrée avec le secrétariat).

En cas de non fonctionnement de ces cartes, ou de non disponibilité des automates adéquats, il est possible de régler les pleins effectués avec vos moyens de paiement personnels acceptés par le fournisseur d'essence. Bien conserver la facture et la copie du moyen de

paiement que vous remettrez au secrétariat à votre retour : un chèque de remboursement vous sera alors émis au plus tôt.

Voir également l'information en § 3.6 concernant le numéro de TVA qui peut vous être demandé à l'étranger.

Par ailleurs, pour les avions ou ULMs volant à l'essence Super, ne pas oublier de prévenir le Cadre Technique d'Exploitation lorsque la cuve est vide.

3.15 Demarrage par Temps Froid …

Lorsqu'il fait froid, il est possible que vous ayez plus de difficultés à mettre en route les bons vieux moteurs Lycoming de nos avions favoris.

Cela est dû au froid et au fait que **vous n'injectez pas assez d'essence.** Nos check-lists sont écrites pour des températures allant jusqu'à 10°C environ ; pour des températures inférieures il est nécessaire de faire une injection de plus jusqu'à 0°C, et 2 injections de plus par température négative.

Il faut également bien **brasser l'hélice** pendant le tour avion extérieur ; puis le centimètre de mise de gaz doit passer à 2 cm.

Sur Cessna l'utilisation du primer est obligatoire.

Et surtout si malgré ces précautions vous ne réussissez pas à démarrer, n'insistez pas et allez demander de l'aide à un pilote expérimenté.

Merci de nous aider à ménager nos montures qui nous coûtent cher.

3.16 Le Simulateur

Le club s'est équipé d'un simulateur de vol qui permet de s'entrainer à moindre coût aux procédures de vol, y compris les jours de mauvaise météo :

- Tour de piste standard, basse hauteur, encadrement, avec ou sans vent,
- Navigations, gestion de déroutement,
- Vol de nuit, vol en conditions météo dégradées ou sans visibilité (VSV),
- Gestion de pannes, etc.

Les caractéristiques principales de ce simulateur sont :

- 5 écrans pour une vue à 180°,
- Positions Pilote en place gauche, Instructeur en place droite et opérateur simulateur,
- Tableau de bord complet avec commandes physiques : volant, palonnier et freins, compensateur,
- Instruments configurables en affichage classique (à aiguilles) ou « glass cockpit » EFIS,
- Suite avionique Garmin,
- Configurable pour de multiples avions (Robin, Cessna 172/182/172RG, PA28 Archer et Arrow, etc.),
- Base de terrains Xplane complète.

Le mode de fonctionnement retenu pour l'utilisation de ce simulateur est le suivant :

- Les séances d'entraînement sont des créneaux d'une heure environ et sont visibles dans Aerogest (ligne « F-SIMU »),
- L'utilisation s'effectue sous la supervision d'un instructeur ou d'un pilote confirmé et formé autorisé par le Chef Pilote (pas d'utilisation « libre-service »),
- Le prix d'une séance d'une heure est de 40 € (un élève et un instructeur) sans prorata au temps passé précis (pas d'horamètre utilisé sur le simu ! 😊),
- Pour les pilotes **déjà brevetés** :
    - l'instructeur sera systématiquement Patrick Malan (pour préserver la disponibilité de nos FI),
    - la réservation se fera en contactant le secrétariat et en fournissant vos disponibilités : le secrétariat se chargera alors de trouver un créneau commun avec Patrick Malan, vous-même et le simulateur,
- Pour les élèves **en cours d'instruction** :
    - l'instructeur sera votre instructeur habituel (ils sont en cours d'être formés à l'utilisation du simulateur),
    - la réservation se fera en concertation avec votre instructeur (et réservation du simulateur directement via Aerogest).

3.17 La Carte CIME

Les exigences de sécurité augmentent constamment dans le domaine aérien.

C'est la raison d'être la carte « CIME » (Carte d'Identification de Membre d'Equipage) mise en place par le Ministère chargé des Transports et qui doit vous permettre de circuler sur les aérodromes accueillant également des vols commerciaux avec passagers. Avec le développement du low-cost, ces aérodromes sont de plus en plus nombreux en France.

La carte CIME est donc fortement recommandée sur ces nombreux aéroports français accueillant également des vols commerciaux avec passagers (sinon nécessité d'être accompagné par un agent, en général payant).

La demande de carte CIME peut être effectuée auprès de la FFA (coût 80 €) et une attestation provisoire sera fournie, valide jusqu'au 31 octobre 2023.

La validation finale de la carte ne sera obtenue qu'après avoir suivi la formation « TCA 11.2.6.2 » (eLearning de 3 heures, pour un coût de 26,40 €).

La carte CIME a une durée de validité préfectorale de 3 ans (renouvellement et rappel de formation périodique de 2 h à effectuer tous les 3 ans). Durant cette période de 3 ans, votre carte CIME vous sera délivrée et envoyée annuellement, en lien avec la prise de licence FFA. Chaque année, une nouvelle carte CIME sera expédiée automatiquement par la FFA dans les jours suivants le renouvellement de votre licence FFA et ce jusqu'à la fin de votre habilitation préfectorale.

Vous trouverez à cette adresse un document plus complet que nous avons réalisé afin de vous guider plus précisément dans le processus d'obtention de cette carte CIME.

4 LA SECURITE

4.1 REGLES DIVERSES

Au-delà de la réglementation applicable que se doit de connaître et d'appliquer tout pilote privé, voir également le § 6.3.2 du Règlement Intérieur qui fixe les règles spécifiques applicables au sein de l'aéroclub afin d'accroitre la Sécurité.

4.2 LA COMMISSION SECURITE DES VOLS

Vous trouverez toutes les informations utiles sur la Commission Sécurité des Vols sur la page dédiée de notre site internet : https://www.acca.aero/securite.

N'hésitez pas à consulter cette page ou à contacter les membres de cette Commission en cas de besoin, de doute, ou de tout sujet relatif à la sécurité.

La Commission Sécurité des Vols met également à votre disposition plusieurs documents que nous vous recommandons vivement de lire sur cette page : https://www.acca.aero/documents-securite-des-vols.

N'oubliez pas : vous êtes les premiers acteurs de votre sécurité. Donc, avant de décoller, réfléchissez aux différentes situations que vous pouvez rencontrer, soyez des bons manœuvriers et entraînez-vous ! Les Instructeurs sont là pour vous aider.

4.3 LES REX

Pour déclarer un évènement ou un incident, vous pouvez télécharger le rapport de déclaration d'occurrence (REX) disponible sur notre site internet et le transmettre :

- par mail : securitedesvols@acca.aero,
- ou en le déposant dans la boîte aux lettres prévue à cet effet à l'accueil du club ACCA.

4.4 LES REX FFA

Nous rappelons que chaque pilote licencié peut s'abonner à la liste des REX récents publiée de manière hebdomadaire par la FFA. Il suffit pour cela :

- de sélectionner le bouton RexFFA.fr en bas du menu d'AEROGEST,
- puis sur la nouvelle page ouverte, de sélectionner le menu « Abonnement » et de saisir vos coordonnées,
- et enfin de valider cet abonnement en cliquant sur le lien ensuite reçu dans votre messagerie.

A chaque fois qu'une nouvelle déclaration sera publiée par votre aéro-club ou qu'un document sera mis en ligne sur ce site, vous recevrez un E-mail avec le lien direct de consultation. Pour les publications nationales cette information sera faite chaque semaine.

Dans l'application RexFFA, le menu « Consultation … » vous permet également d'accéder à la liste complète et au contenu des REX nationaux ainsi publiés, ainsi qu'à ceux publiés par

votre club. Il est également possible d'accéder aux anciens REX FFA créés avant l'utilisation de l'application RexFFA.fr.

4.5 Boire ou Voler …

Le Décret n° 2022-978 du 2 juillet 2022, entré en vigueur, prévoit les éléments suivants :

- Il est dorénavant interdit pour un personnel navigant **non** professionnel de piloter avec un taux d'alcoolémie dans le sang supérieur ou égal à 0,2 g/L de sang ;
- En cas de contrôle positif d'alcoolémie :

  *- un taux d'alcool dans le sang entre 0,2 g/L et 0,5 g/L de sang est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe (**750 €** maximum) ;*

  *- un taux d'alcool dans le sang supérieur ou égal à 0,5 g/L de sang constitue un **délit pénal** ;*

- Les contrôles d'alcoolémie se dérouleront de la même manière que les contrôles routiers.

Par ailleurs, en cas de contrôle positif, d'ivresse manifeste ou de refus de dépistage, la licence aéronautique pourra faire l'objet d'un retrait à titre conservatoire.

S'agissant de nouvelles dispositions, la FFA a demandé à l'Autorité de faire des actions de prévention sur le terrain. Cependant, il n'est pas exclu que des contrôles aléatoires répressifs soient organisés localement.

Bien évidemment, la FFA ainsi que l'aéroclub Clément Ader recommandent fortement une absence totale de consommation d'alcool, à l'instar des règles des compagnies aériennes, avant tout vol.

5 La Communication Interne

5.1 Le Secretariat

Le secrétariat est accessible :

- via l'email secretariat@acca.aero
- ou par téléphone : 05-61-51-00-60 lors des permanences

Nos deux secrétaires se partagent la permanence de la semaine, selon ce calendrier réparti sur 4 semaines glissantes : calendrier secrétariat.

Vous pouvez également trouver le lien vers ce calendrier sur les pages suivantes de notre site web :

- https://www.acca.aero/
- https://www.acca.aero/evenements-a-venir

Les horaires de permanence du secrétariat sont :

- 9h/12h et 14h/19h en été (1er avril au 30 septembre)
- 9h/12h et 13h30/18h en hiver (1er octobre au 31 mars)
- 9h/12h les samedis où Aurore est de permanence

Bien entendu, ces jours ou horaires de présence sont adaptés pour tenir compte des jours fériés ou des congés de nos secrétaires (auxquels cas certains jours peuvent être sans permanence). Ces particularités sont communiquées au préalable par email via la liste de distribution adherents@aeroclub-clementader.org.

Bien entendu, il est tout à fait possible de voler (départ ou retour) en dehors des heures de permanence du secrétariat ! (voir § 3.9 et 3.10).

5.2 Les Membres du Club

Un annuaire des membres de l'aéroclub est disponible dans AEROGEST mais les membres n'y figurent pas par défaut (« Mon aéroclub / Annuaire des pilotes »). **Il est donc recommandé que chacun autorise l'affichage de son email et n° de téléphone dans cet annuaire** afin de faciliter la prise de contact par tout autre membre en cas de besoin (exemple : pour discuter du décalage d'un créneau de réservation, du remplissage des réservoirs d'un avion la veille d'un voyage, etc.).

Il vous suffit de fournir ou de corriger ces informations sur la page « Mes données / Consulter et modifier » du menu AEROGEST **puis de cocher les diverses cases qui figurent sur la page "Mes données" / "Confidentialité"** du menu AEROGEST (cette étape est souvent oubliée : allez vérifier ce qu'il en est pour vous !).

Le « top » est également de charger une photo de vous devant votre avion préféré, avec le polo ou la doudoune du club bien sûr ! 😀

Il est précisé que ces informations sont protégées et **visibles uniquement par les membres du club enregistrés sur AEROGEST**. Ces informations ne sont pas recopiées sur le site web public https://www.acca.aero/.

5.3 Les Buddys

Connaissez-vous le concept des "Buddys" ("Bons Copains", en bon français) ? Si non, nous vous suggérons de lire cet article pour découvrir comment ce concept se déploie dans le milieu professionnel : https://www.europe1.fr/societe/le-buddy-un-solution-pour-ameliorer-lintegration-en-entreprise-3989703.

Nous avons déployé un concept similaire pour favoriser l'intégration des nouveaux membres dans la vie de notre club, que ces nouveaux membres soient élèves ou déjà brevetés, pilotes avion ou ULM, jeunes ou moins jeunes.

7 membres ont accepté de jouer ce rôle de Buddys pour ces nouveaux arrivants : liste des buddys.

Le rôle de chaque Buddy est principalement d'être un point référent auquel peut s'adresser le nouveau membre à la recherche d'information ou souhaitant s'intégrer dans la culture, le mode de fonctionnement et la vie du club.

Nul besoin d'avoir des centaines d'heures de vol au logbook pour être Buddy : il s'agit surtout d'accueillir chaleureusement le nouveau membre et d'être capable de lui décrire le fonctionnement et la vie du club en tant que de besoin, ou de l'orienter vers les bons interlocuteurs lorsque le nouvel adhérent pose une "colle" à son Buddy 😀.

Réciproquement, ce rôle de Buddy nous permet d'identifier ce qui peut être amélioré sur l'information fournie aux nouveaux arrivants, et par la même nous aider à développer et compléter le présent **Livret d'Accueil**.

Si vous êtes intéressés par ce rôle de Buddy, merci de nous le faire savoir en contactant la Commission Communication et Animations.

5.4 Le WiFi

Un Wifi est disponible au sein de la salle de préparation des vols, dans les Algecos, et dans le Club House. Le code de connexion (**LFBR-123.20**) est affiché dans la salle de préparation des vols.

En fonction du lieu d'utilisation, il est possible d'utiliser soit le réseau Wifi « Clement-Ader », soit le réseau Wifi « Clement-Ader-Algecos » selon la force du signal (même code de connexion).

5.5 Le PC en Libre-Service

Le PC fixe présent en libre-service dans la salle de préparation des vols peut être utilisé afin de rassembler les dernières informations nécessaires au dossier de vol (en particulier la dernière Météo). Ces informations peuvent également être imprimées sur l'imprimante-copieur rattachée au PC. Il peut bien entendu être également utilisé pour effectuer des réservations ou des modifications de réservation dans AEROGEST.

En revanche, il est préférable que le travail principal de préparation des vols (rassemblement et impression des cartes VAC, NOTAMs, etc.) soient effectué au préalable par chaque pilote à son domicile afin d'éviter de monopoliser trop longtemps ce PC partagé.

Le mot de passe de démarrage du PC est « **accaADER** » et est disponible dans la petite pochette cartonnée à droite de l'écran.

Lorsque vous vous connectez à un compte personnel via ce PC (sites Aeroweb, FFA, AEROGEST, SOFIA, etc.), pensez à bien vous déconnecter en quittant le PC pour éviter l'utilisation par erreur de votre compte personnel par un autre pilote.

5.6 Le site Internet

Notre nouveau site internet est en service depuis octobre 2022. Son adresse reste : https://www.acca.aero/

De nouvelles fonctionnalités seront apportées dans les semaines ou mois qui viennent via l'espace réservé aux membres. Cet espace réservé aux membres n'est pour l'instant pas

encore opérationnel : il est inutile d'essayer de vous y connecter (nous vous préviendrons lorsque cela sera possible).

En attendant ces nouvelles fonctionnalités, prenez plaisir à découvrir les pages déjà disponibles. N'hésitez pas à nous remonter toute suggestion ou toute anomalie que vous pourriez détecter !

5.7 Les Listes de Distribution

Par défaut, chaque nouveau membre est inscrit par le secrétariat à la liste de distribution adherents@aeroclub-clementader.org. Cette liste comprend à ce jour plus de 400 membres.

Cette liste très importante permet de recevoir tous les messages d'information interne du club (inscriptions à des évènements, informations importantes de fonctionnement, avions indisponibles, etc.).

Tout membre peut envoyer un message à l'ensemble de cette liste (par exemple pour informer de l'annulation tardive de la réservation d'un avion). Ces messages étant diffusés à plus de 400 personnes, **cette possibilité est donc à utiliser avec parcimonie et en respectant les règles suivantes** :

- messages à bon escient,
- indiquer l'adresse adherents@aeroclub-clementader.org **dans le champ « Cci »** (« Copie carbone invisible ») ou équivalent de votre logiciel de messagerie : cela évitera de la sorte le risque des « réponse à tous » en cascade.

Si vous souhaitez être désinscrit de cette liste de distribution (par exemple si vous quittez le club), il vous suffit d'envoyer un mail de désinscription à l'adresse acca-adherents+unsubscribe@googlegroups.com.

Remarque : même si vous quittez (momentanément ou définitivement) le club, vous pouvez continuer à recevoir ces messages d'information si vous le souhaitez. La désinscription reste donc toujours une action à votre initiative personnelle.

Les gestionnaires habilités pour cette liste de distribution sont le secrétariat de l'ACCA ainsi que la Com ACCA.

Sachez qu'il existe également les listes de distribution suivantes, d'utilisations plus restreintes :

- acca-bureau@googlegroups.com : réservée aux membres du Bureau de l'ACCA,
- acca-bureau-etendu@googlegroups.com : réservée aux membres du Bureau + Chef Pilote + Commission Communication,
- acca-ca@googlegroups.com : réservée aux membres du Conseil d'Administration de l'ACCA,
- acca-instructeurs@googlegroups.com : réservée aux instructeurs de l'ACCA.

5.8 Les sites Instagram et Facebook

L'aéroclub dispose d'un profil Instagram : acca_aero, en plus de sa page Facebook Aéroclub Clément Ader - Muret LFBR.

Nous invitons chaleureusement tous ceux qui le peuvent à s'abonner à notre profil Instagram, mais aussi à le partager pour qu'un grand nombre de personnes puissent à leur tour s'y abonner.

N'hésitez pas également lors de vos publications Instagram personnelles en lien avec l'aviation à mettre en hashtag **#acca_aero** ou **#aeroclubclementader** afin que notre site soit davantage visible.

Enfin, n'oubliez pas de « liker » les publications de l'aéroclub : cela contribue à améliorer sa visibilité et sa réputation sur les réseaux.

5.9 La Commission Communication et Animations

La Commission Communication et Animations dispose :

- de son email : communication.acca@gmail.com,
- d'un espace de stockage Google Drive dont les accès aux différents sous dossiers sont gérés via des droits d'accès dépendant des sujets traités (groupes de travail dédiés).

N'hésitez pas à suggérer tout sujet de Communication ou d'Animation à cette commission, et encore moins à vous proposer comme volontaire sur les différentes animations organisées !

5.10 Les Informations de la FFA

Chaque mois, la FFA adresse par email à l'ensemble de ses pilotes licenciés une lettre d'information « L'actu des Pilotes » qui rassemble de nombreuses informations utiles (évènements, évolutions de la réglementation, conseils liés à la sécurité, etc.).

Pour recevoir cette lettre d'information, il est important de **ne pas cocher** la case "Ne pas recevoir les infos numériques (mails, actus) de la FFA" sur la page d'accueil du portail SMILE (https://smile.ffa-aero.fr/SMILE_II/).

Nous vous recommandons donc de vérifier que cette case est bien restée non cochée dans votre cas. Sinon, vous perdriez de nombreuses informations utiles et importantes (pour des raisons évidentes, nous éviterons en général de dupliquer ces informations de la FFA).

5.11 Les Bons Plans Aeroports

Un fichier partagé permet d'échanger nos divers retours d'expérience sur les aéroports visités au cours de nos navigations :

- bon plans (transports, logement, restauration, ...),
- frais divers (taxes d'atterrissage, handling ou autres),
- et toute remarque que vous auriez trouvée utile de connaître avant de vous rendre sur le terrain (bonne ou mauvaise surprise en particulier).

Il ne s'agit bien entendu que de données informelles qui ne font que **compléter** les informations fournies par les cartes VAC, NOTAM ou tout autre document officiel.

Le fichier en question se trouve sur le Drive Google partagé de la Com ACCA **et peut être complété directement par n'importe lequel d'entre vous**. Attention donc lorsque vous effectuez des modifications dans ce fichier si plusieurs personnes sont connectées en même temps ...

L'adresse du fichier vous est également rappelée par un message d'accueil dans AEROGEST : https://docs.google.com/spreadsheets/d/1_EFrWjLnS0NUXSQ0Ac0jnFbN7iwOdhPTp6Kv3fVekzo/edit?usp=share_link

Nous comptons sur le partage de vos informations et n'hésitez pas à nous faire part de toute suggestion d'amélioration !

5.12 Les « Goodies »

Notre boutique propose actuellement divers types de « goodies » au logo de notre aéroclub. Il est précisé que tous ces produits sont vendus au prix coûtant.

Vous pouvez retrouver l'intégralité de notre boutique sur notre site internet : https://www.acca.aero/boutique

Concernant les polos / doudounes / gilets, vous pouvez commander sous les liens suivants :

- pour les polos (34 euros)
- pour les doudounes (58 euros)
- pour les gilets (12 euros)

Le secrétariat ne prend plus directement les commandes, mais nous vous encourageons à venir au secrétariat pour les essayages, et peut-être que vous trouverez immédiatement votre bonheur dans le petit stock disponible !

Vous pouvez également vous procurer directement auprès du secrétariat :

- des autocollants (diamètre 9 cm) (1 euro)
- des flammes (3 euros)
- des casquettes (10 euros)

6 Les Evenements Club

Le propre d'une vie associative étant de partager des moments communs et de convivialité, voici la liste (non exhaustive) des principaux évènements auxquels vous pouvez participer dans le cadre de la vie du club.

6.1 Le Voyage Club

Chaque année l'aéroclub organise un « voyage club » dont l'objectif est de réaliser en groupe un voyage que peu de pilotes oseraient effectuer seuls. Selon les années, en général 20 à 30 pilotes participent à ces voyages, à bord de 6 à 10 appareils, sur une durée de 4 jours (3 nuits).

En général 2 vols ont lieu par jour, avec une escale pour le déjeuner ou le pique-nique, conduisant à deux segments de vol de 2 à 3 heures max par jour.

Chaque pilote définit par avance le nombre d'heures de vol **max** total qu'il souhaite effectuer lors du voyage et le type d'avion sur lequel il souhaite voler. A partir de ces informations, notre Chef Pilote se casse la tête pour proposer une affectation des avions / pilotes / segments de vol qui réponde au mieux à ces contraintes. Chaque pilote règle à la fin du voyage les heures de vol qu'il a effectuées en tant que Commandant de Bord, ou en tant qu'élève.

Quelques exemples des voyages club récents :

- 2018 : Muret / Grenoble / Annemasse / Montceau les Mines / Orléans / Saumur / La Rochelle / Libourne Muret
- 2019 : Muret / Macon / Strasbourg / Speyer (Allemagne) / Mulhouse / Lyon / Muret
- 2023 : Muret / Ile d'Yeu / Quiberon / Ile d'Ouessant / Dinard / Lannion / La Baule / Libourne / Muret

Ces voyages sont généralement organisés en Mai, Juin ou Septembre et restent bien entendu dépendants jusqu'au dernier moment de la météo (ex. : annulation du voyage 2022 prévu aux Baléares). L'appel à candidats est effectué par email envoyé 2 à 3 mois en avance à la liste de diffusion adherents@aeroclub-clementader.org.

En fonction de la disponibilité des places, il est parfois possible de faire participer des accompagnants non pilotes (conjoint(e)s).

Ces voyages sont également ouverts aux élèves encore en instruction sous réserve de la participation d'instructeurs au voyage en nombre suffisant : il s'agit même d'excellentes conditions d'apprentissage ! D'ailleurs pour tous les participants, brevetés ou élèves, les heures passées dans ces voyages en situation de passager ou de copilote sont également très riches en acquisition d'expérience, même si non loguée sur le carnet de vol !

C'est également l'occasion pour certains de découvrir en passager ou en copilote de nouveaux appareils !

Bien entendu ces voyages nécessitent la création d'un petit groupe de volontaires pour sa préparation :

- proposition de la destination, identification des étapes (midi et nuit),
- identification des solutions d'hébergement, de restauration, de transport depuis les aérodromes,
- visites ou animations éventuelles locales,
- etc.

N'hésitez pas à vous proposer comme volontaires pour l'organisation des futurs voyages, ou à proposer des destinations nouvelles !

6.2 Autres Voyages

Au-delà du voyage club annuel, plusieurs autres opportunités de voyages en groupe sont organisées chaque année, à l'initiative de différents membres de l'aéroclub.

Nous pouvons citer en particulier la participation assez régulière (selon météo !) aux évènements « Boutique Aéro'Déj » dont l'objectif est de rassembler chaque mois un maximum d'avions sur différents aérodromes de France, en offrant aux participants un accueil chaleureux avec café et viennoiseries à volonté ! Bien entendu, nous limitons notre participation aux rassemblements dont la distance par rapport à Muret reste « raisonnable » (mais nous sommes allés jusqu'à Fontenay le Comte !).

A partir du moment où 2 pilotes sont à bord de l'avion, nous pouvons déjà considérer qu'il s'agit d'un voyage « club » 😊 ! N'hésitez donc pas à proposer des sorties ou à chercher d'autres pilotes intéressés par votre destination : à 2, 3 ou 4 pilotes dans un avion - partageant ainsi les frais du voyage - les vols peuvent s'avérer bien plus intéressants que d'effectuer un petit « local » sur Monségur !

Vous trouverez des exemples récents de voyages divers sur cette page de notre site web : https://www.acca.aero/sorties-voyages.

6.3 La Journee Nettoyage

Nous avons la chance de disposer de moyens importants dans notre aéroclub : au-delà de la flotte d'appareils elle-même, nos hangars, club house, salle briefing, Algecos et espaces verts nous entourant contribuent largement au « confort » de notre aéroclub et au plaisir d'y venir voler.

Bien entendu, de tels moyens nécessitent un entretien régulier. En particulier, le nettoyage des appareils, des hangars et des alentours nécessitent de temps en temps des actions collectives qui sont organisés sous forme de « journée nettoyage » (au printemps ou à l'automne). N'hésitez pas à répondre présent lors des invitations à ces journées : au-delà de leur aspect utile, c'est également une bonne occasion de rencontrer et de connaître d'autres membres du club, la journée s'articulant en général autour d'un joyeux barbecue le midi !

6.4 Les Reunions « Securite des vols »

Environ 6 fois par an, notre Chef Pilote convie tous les pilotes intéressés à des soirées « Sécurité des Vols » dans lesquelles sont abordés différents points d'actualité liés à la sécurité (que les sujets soient proposés par le Chef Pilote ou par tout pilote ayant une question particulière). Il s'agit d'excellentes occasions de partager nos retours d'expérience, et par la même occasion de partager des pizzas autour de la table du club house !

6.5 Airexpo

Tous les ans a lieu à Muret-Lherm le meeting aérien Airexpo organisé un samedi du mois de mai par les étudiants des 2 écoles toulousaines Supaéro et ENAC (avec le soutien d'un certain nombre de professionnels aguerris). Voir http://airexpo.org/.

Lors de cette journée, même s'il ne nous est bien entendu pas possible de voler (sauf la patrouille des Ader's Boys !), nous avons la possibilité de profiter de notre situation

privilégiée sur le terrain pour assister confortablement au meeting depuis le club house et les espaces verts associés.

C'est également pour nous l'occasion d'organiser une journée festive avec buvette et déjeuner grillades au club house à laquelle sont conviés exclusivement tous nos membres et leurs familles (bien penser à se munir de sa carte pilote FFA pour pouvoir accéder au club du fait des mesures de sécurité et de filtrage mises en place lors de cet évènement).

Selon les années, nous tenons également un stand ACCA au sein de la zone d'exposition publique afin d'y faire la promotion de notre aéroclub et de renseigner tous les visiteurs intéressés par nos activités.

Là aussi, n'hésitez pas à vous proposer comme volontaires pour ces différentes activités !

6.6 Autres Evenements et Calendrier

D'autres évènements sont régulièrement organisés au cours de l'année et sont systématiquement communiqués par avance via la liste de distribution adherents@aeroclub-clementader.org :

- soirée d'accueil des nouveaux adhérents,
- repas sur occasions diverses (tout prétexte est bon ! 😊),
- English Day (around 23rd of April),
- organisation de rallyes aériens,
- soirée « élèves »,
- après-midi « Père Noël ACCA » pour les enfants,
- etc.

Dès qu'un évènement est planifié, il est enregistré dans notre calendrier partagé accessible via la page https://www.acca.aero/evenements-a-venir de notre site internet.

Cette même page présente les éventuels liens utiles lorsque des inscriptions sont nécessaires. Allez la consulter régulièrement !

7 Les Questions Frequentes (FAQs)

A venir en fonction de vos retours !

8 Mises a Jour

Edition n°1 du 5 octobre 2023 : création du Livret d'accueil

Edition n°2 du 28 novembre 2023 :

- Quelques corrections mineures de texte pour faciliter la lecture
- Simplification des entêtes et des bas de page pour alléger la présentation
- § 3.1 : précisions sur les 3 avions principalement utilisés pour l'instruction

- § 3.7.2 : précisions concernant le renseignement de la planche de vols et le classeur des horamètres
- § 3.7.3 : ajout de ce chapitre concernant les cas de démarrage avion sans vol
- § 3.8 : précisions sur l'utilisation du TPE pour paiement par carte bancaire et ajout du mode de règlement par Chèques-Vacances Connect (dématérialisés) ainsi que par Coupons Sport ANCV (papier)
- § 3.14 : précisions sur le règlement par carte essence d'un avitaillement par camion essence et précisions concernant la cuve essence Super
- § 3.15 : ajout de ce chapitre concernant le démarrage des moteurs Lycoming par temps froid
- § 3.16 : ajout du processus de réservation du simulateur
- § 3.17 : ajout de ce chapitre concernant la carte CIME et renvoyant vers un document plus détaillé
- § 5.1 : correction des horaires d'hiver (ouverture à 13h30 l'après-midi)